

Un territoire relativement autonome

Insee Analyses Normandie • n° 93 • Juin 2021



Depuis 40 ans, le Pays du Bocage Ornaïis est confronté à une érosion démographique, qui résulte d'une faible attractivité pour les jeunes actifs, mais aussi, depuis 2012, d'un surcroît des décès sur les naissances. Depuis le milieu des années 1970, l'emploi baisse sur le territoire et a pu contribuer à cette perte démographique, notamment par le départ de jeunes actifs et la diminution du nombre de femmes en âge d'avoir des enfants que celui-ci a généré. Cette baisse de l'emploi a atteint 8 % entre 2007 et 2017, une période marquée par la crise économique de 2008-2010.

Parallèlement certains services se raréfient dans ce territoire, tels les médecins et les commerces alimentaires.

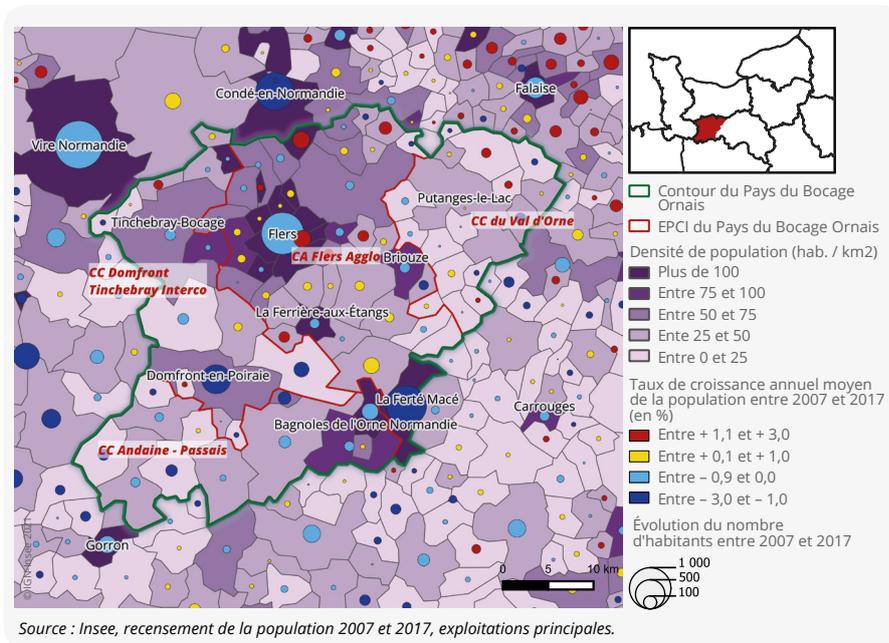
Les actifs en emploi résidant dans le Pays du Bocage travaillent majoritairement sur place (81 %). Ainsi, 72 % des salaires des résidents proviennent des établissements implantés dans ce territoire, une proportion qui traduit sa relative autonomie en matière de revenus salariaux.

Situé à l'ouest du département de l'Orne et constitué de quatre Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le Pays du Bocage Ornaïis est un territoire essentiellement rural de près de 90 000 habitants en 2017, dont 15 800 à Flers. La Communauté d'agglomération (CA) Flers Agglo est la partie la plus densément peuplée du territoire, conséquence logique de la présence des pôles urbains de Flers et de La Ferté Macé, alors que la Communauté de communes (CC) Domfront Tinchebray Interco et la CC Andaine - Passais le sont deux fois moins. La CC du Val d'Orne, ainsi que la partie sud-ouest du territoire, sont quant à elles très peu densément peuplées, à l'instar des territoires limitrophes ► **figure 1**.

Depuis 2012, les naissances ne compensent plus les décès

Le territoire connaît une érosion démographique depuis 40 ans. Durant la

► 1. Densité de population en 2017 et évolution de la population 2007-2017 par commune



En partenariat avec :

seule décennie 2007-2017, la population a diminué de 2 800 habitants, soit une baisse de 3,0 %, contre une croissance de 6,5 % ► **figure 2** dans un ensemble de territoires comparables ► **encadré**. Durant cette période, seule la population de la CC du Val d'Orne s'est maintenue et la perte fut également plus modérée dans la CA Flers Agglo (- 2,4 %). Cette dynamique négative dans le Pays du Bocage résulte, de longue date, de départs plus nombreux que les arrivées. Mais depuis 2012, les naissances, en diminution, ne compensent plus les décès. Comme dans nombre de territoires, le déficit migratoire du Pays du Bocage est principalement dû à des départs de jeunes, mais aussi, plus spécifiquement, à une attractivité insuffisante auprès des jeunes actifs. Plus globalement, ce territoire se singularise par une faible mobilité résidentielle de sa population au regard d'espaces comparables.

Le repli démographique du territoire concerne principalement les villes, dont une partie des habitants émigre vers des communes périurbaines ou rurales, lesquelles bénéficient donc de ces arrivées et sont plutôt en croissance ► **figure 1**. Parallèlement, la population vieillit, du fait à la fois d'une diminution de la population jeune, liée au repli des naissances, et d'une forte progression du nombre de seniors, conséquence de la progression de l'espérance de vie.

Si les tendances démographiques récentes se prolongeaient, le territoire pourrait de nouveau perdre 5 300 habitants d'ici à 2040, un rythme deux fois plus élevé que celui des 40 dernières années, et poursuivre son vieillissement. Pour maintenir la population à son niveau actuel, le territoire devrait accueillir 360 arrivants supplémentaires chaque année, sans en voir partir davantage qu'actuellement.

Un territoire qui reste industriel

L'économie locale offre 33 300 emplois en 2017, dont le quart dans l'industrie, un secteur plus présent que dans des territoires comparables (40 % de plus), et dominé par l'agro-alimentaire et la métallurgie. Avec 7 % des emplois, l'agriculture est largement orientée vers l'élevage bovin dans ce territoire où les prairies occupent 55 % de l'espace. En baisse depuis 1975, l'emploi avait connu une embellie au début des années 2000. Mais le territoire a été assez éprouvé par la crise économique et financière de 2008-2010, laquelle a provoqué une perte de 3 000 emplois entre 2007 et 2017 (- 8 %, contre une quasi-stabilité dans les territoires de comparaison).

► 2. Indicateurs sur les territoires

	CA Flers Agglo	CC Domfront Tinchebray Interco	CC Andaine - Passais	CC du Val d'Orne	Pays du Bocage	Territoires de comparaison
Population en 2017	53 950	16 020	13 220	5 710	88 900	-
Évolution de la population 2007-2017, en %	-2,4	-4,4	-5,0	-0,2	-3,0	+6,5
Densité de population en 2017, en habitants par km ²	94,2	43,6	39,1	22,3	57,9	85,3
Emploi au lieu de travail en 2017	21 060	5 160	5 250	1 850	33 320	-
Évolution de l'emploi 2007-2017, en %	-10,0	-11,3	-1,5	+1,7	-8,4	-0,5
Temps d'accès moyen aux équipements de la gamme de proximité en 2019, en minutes	2,9	3,7	3,8	6,7	3,4	2,7
Temps d'accès moyen aux équipements de la gamme intermédiaire en 2019, en minutes	5,8	8,9	10,9	13,3	7,6	6,7
Temps d'accès moyen aux équipements de la gamme supérieure en 2019, en minutes	14,4	20,0	23,7	21,5	17,3	14,4
Niveau de vie en 2017, en euros	19 430	19 260	19 320	19 230	19 380	20 540

Sources : Insee, Recensements de la population, exploitations principales, Base Permanente des Équipements 2019 ; Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (Filosophi) 2017.

Ces pertes ont surtout touché la CA Flers Agglo et la CC Domfront Tinchebray Interco ► **figure 2**, conséquence, entre autres, des suppressions de postes dans la fabrication de matériel de transport et la métallurgie, des activités qui ont davantage souffert qu'au niveau national. À l'inverse, l'emploi a beaucoup mieux résisté dans la CC Andaine - Passais qui a bénéficié de créations d'emplois dans les activités de transformation des viandes, très présentes localement, et il a légèrement progressé dans la CC du Val d'Orne. Même si les trajectoires récentes ont été plutôt négatives, l'emploi dans le Pays du Bocage s'est stabilisé à partir de 2015.

Pour autant, le repli de l'emploi ne s'est pas traduit par une croissance équivalente du chômage puisque la population active a, dans le même temps, nettement diminué (- 4,9 %), en raison du recul de la population en âge de travailler (- 8,2 % pour les 15 à 64 ans). La moitié des suppressions d'emplois a touché des activités industrielles, mais celles-ci ont aussi concerné la construction, le commerce et les services marchands, des activités économiques historiquement moins présentes dans ce territoire. Au cours de cette période, l'industrie agro-alimentaire et les services non marchands ont constitué les deux moteurs de l'emploi local, en particulier les activités de services aux personnes âgées, un secteur appelé à poursuivre son développement dans la perspective de l'arrivée aux âges seniors des générations du baby-boom.

Un marché local du travail relativement autonome

Dans ce contexte de repli de l'emploi, les résidents du Pays du Bocage

travaillent très majoritairement au sein de ce territoire en 2017 (81 %). Cette proportion d'**actifs stables** est nettement supérieure à celle de chacun des territoires de comparaison (56 % en moyenne), et ce, pour chacune des catégories socioprofessionnelles et des tranches d'âge. Aussi, seuls 19 % des actifs en emploi résident dans le Pays du Bocage travaillent à l'extérieur du territoire en 2017. De façon symétrique, seuls 18,5 % des emplois locaux sont occupés, en 2017, par des actifs résidant à l'extérieur du territoire, une part qui est, à nouveau, la moins élevée parmi les territoires de comparaison (28 % en moyenne).

Les principaux flux de déplacements domicile-travail sont des échanges tournés vers le nord du Pays du Bocage, avec la CC Intercom de la Vire au Noireau. En 2017, 1 800 actifs vont travailler dans cet EPCI alors que 1 300 effectuent le trajet inverse. Par ailleurs, 700 actifs se rendent aussi dans la CC Argentan Intercom et 600 dans la CU Caen la Mer.

► Un référentiel de comparaison

Pour discerner de réelles singularités de ce territoire, le Pays du Bocage Ornaise a été comparé à un ensemble d'espaces présentant les mêmes caractères structurants : EPCI, Pôles d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) ou Pays de types « mixtes » ou « bourgs et petites villes », peuplés d'au moins 50 000 habitants, dont la ville-centre compte entre 10 000 et 20 000 habitants hors préfectures et sous-préfectures. Ces critères aboutissent à un référentiel de 18 territoires (**Voir Insee Dossier Normandie n° 18, page 6**).

Au-delà des échanges avec les territoires limitrophes, les navettes domicile-travail internes au Pays du Bocage sont nombreuses, les principaux flux ayant lieu entre la CA Flers Agglo et la CC Domfront Tinchebray Interco. En lien avec la concentration de l'appareil productif autour de Flers, le premier territoire attire 1 800 actifs résidant dans le second, et le flux inverse concerne 900 personnes. Les échanges sont également denses entre la CA Flers Agglo et la CC Andaine - Passais, notamment du fait de la proximité géographique de La Ferté Macé avec Rives d'Andaine et Bagnoles de l'Orne Normandie.

Le nombre de médecins et de commerces alimentaires diminue

Les temps d'accès aux différents équipements et services sont légèrement plus élevés dans le Pays du Bocage que dans les territoires de comparaison, et sont contrastés selon les parties du territoire étudié ► **figure 2**. Cette accessibilité est en effet plutôt aisée dans la CA Flers Agglo, la ville de Flers offrant la plupart des services habituellement présents dans les grands pôles urbains. Mais dans certaines parties rurales du territoire, les temps d'accès à ces services sont à l'inverse plus importants, y compris pour les commerces et services de proximité dans la CC du Val d'Orne, la partie la moins dense du territoire. Sur l'ensemble du territoire étudié, le nombre de médecins libéraux, généralistes comme spécialistes, a diminué entre 2014 et 2019. Mais parallèlement, celui des professionnels paramédicaux a progressé, notamment les infirmiers, une réponse aux besoins du Pays du Bocage qui compte un habitant sur huit de plus de 75 ans. Sur la même période, les équipements commerciaux se développent, essentiellement grâce à l'expansion des activités liées à l'automobile et aux soins esthétiques alors que tous les autres secteurs du commerce connaissent des difficultés, à l'image des magasins alimentaires qui tendent à disparaître dans les petites communes. En effet, un tiers des communes ne possède pas ou plus de commerce alimentaire en 2019.

Un niveau de vie moins élevé, conséquence de salaires inférieurs et d'une part importante des pensions de retraites dans le revenu des ménages

En 2017, le **niveau de vie médian** des habitants du Pays du Bocage s'élève à 19 380 euros, un niveau homogène entre les quatre EPCI, mais inférieur

de 1 160 euros à celui du référentiel de comparaison ► **figure 2**. Cet écart provient d'un moindre poids des revenus salariaux dans le revenu disponible des ménages sur le territoire du Pays du Bocage alors que le poids des pensions de retraite y est supérieur. En 2017, les salaires apportent 54 % du revenu dans le Pays du Bocage, six points de moins que dans le référentiel. Cet écart est dû en premier lieu à des différences dans le poids des catégories socioprofessionnelles des actifs puisque les ouvriers sont plus présents dans le Pays du Bocage que dans le référentiel (32 % contre 26 % en 2017), au détriment des cadres et professions intermédiaires, et en second lieu au fait que les rémunérations sont comparativement moins élevées dans ce territoire pour la plupart des catégories socioprofessionnelles que dans les territoires similaires.

Par ailleurs, la part des pensions de retraites dans le revenu disponible des ménages atteint 36 %, soit quatre points de plus que dans le référentiel, une conséquence du vieillissement de la population et de la plus forte part des retraités dans le Pays du Bocage. Les retraités représentent en effet, en 2017, 37 % de la population des 15 ans ou plus, six points de plus que dans les territoires de comparaison. Les prestations sociales apportent 6 % du revenu disponible des ménages, comme dans les territoires de comparaison.

72 % des salaires des résidents du Pays du Bocage sont versés par des établissements de ce territoire

Sur les 606 millions d'euros de **salaires versés** aux résidents du Pays du Bocage en 2017, 434 millions proviennent des établissements du territoire ► **figure 3** et 172 millions d'établissements situés

à l'extérieur. Ces 172 millions d'euros de **salaires captés** représentent 28 % des salaires versés aux ménages de ce territoire. Ainsi, 72 % des salaires des résidents du Pays du Bocage sont gagnés sur place, une proportion supérieure de 32 points à celle des territoires de comparaison, et qui traduit son autonomie en matière de revenus.

À l'inverse, parmi les 589 millions d'euros de salaires versés la même année par des employeurs du Pays du Bocage, un montant de 155 millions sort de ce territoire en étant versé à des salariés résidant à l'extérieur. Ces **salaires évadés** correspondent à 26 % du total des salaires versés par des établissements locaux.

Par le jeu des déplacements domicile-travail, le Pays du Bocage reçoit par conséquent davantage de masse salariale qu'il n'en perd, avec un solde excédentaire de 17 millions d'euros en 2017.

La répartition de la masse salariale dans les EPCI est très variable ► **figure 4**. Ainsi, dans la CA Flers Agglo, 65 % des salaires des résidents sont gagnés à l'intérieur de cet EPCI, conséquence logique de l'implantation sur ce territoire des deux principaux pôles d'emplois du Pays du Bocage, à savoir Flers et La Ferté Macé.

À l'inverse, chacun des trois autres EPCI reste très dépendant de revenus captés à l'extérieur de son territoire, avec moins de la moitié des salaires des résidents versés par des établissements locaux. Cette proportion est de 46 % dans la CC Andaine - Passais. Dans la CC Domfront Tinchebray Interco, seuls 30 % des salaires des résidents sont gagnés localement. Enfin, seuls 26 % des salaires des résidents de la CC du Val d'Orne sont versés par des établissements de ce territoire.

► 3. Les différents concepts de masse salariale : l'exemple du Pays du Bocage



► 4. Répartition de la masse salariale des résidents des EPCI du Pays du Bocage par lieu de travail en 2017

Lieu de résidence	Lieu de travail					Masse salariale totale au lieu de résidence (%)	Masse salariale totale au lieu de résidence (k€)
	CA Flers Agglo	CC Andaine Passais	CC Domfront Tinchebray Interco	CC du Val d'Orne	Hors Pays du Bocage Ornaïs		
CA Flers Agglo	65	4	4	1	26	100	383 040
CC Andaine Passais	18	46	8	0	28	100	75 690
CC Domfront Tinchebray	35	6	30	0	29	100	110 080
CC du Val d'Orne	18	1	1	26	54	100	36 660
Masse salariale totale au lieu de travail (k€)	409 130	79 840	72 600	27 090	///	///	///

Source : Insee, Déclarations sociales nominatives (DSN) 2017.

Dans chacune des trois communautés de communes du Pays du Bocage, plus de la moitié des masses salariales versées par des employeurs locaux sortent ainsi de chacun de ces territoires. ●

Anne-Sarah Horvais, Thibaut Louza, Martial Maillard (Insee)

Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

La **Base Permanente des Équipements (BPE)** rassemble des données sur les points d'accès aux équipements et aux services destinés à la population. Ceux-ci se répartissent en **trois gammes d'équipements** :

- la gamme de proximité, qui comprend les services les plus utilisés par la population comme les boulangeries, médecins généralistes ou écoles élémentaires (28 équipements),
- la gamme intermédiaire, avec des services moins accessibles aux territoires plus ruraux, comme les collèges, banques ou stations services (36 équipements),
- la gamme supérieure, qui comprend notamment les médecins spécialistes, hypermarchés ou établissements de santé plutôt présents dans les grandes agglomérations (47 équipements).

Le **niveau de vie d'un ménage** est égal à son revenu disponible divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) de ce ménage. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans.

Un **actif stable** au sein d'un territoire est une personne qui réside et travaille au sein de ce même territoire. À l'inverse, un **entrant** travaille dans ce territoire sans y résider, un **sortant** y réside et travaille à l'extérieur.

Les **salaires versés** par les établissements locaux correspondent à la masse salariale au lieu de travail. Les **salaires détenus** par les résidents correspondent à la masse salariale au lieu de résidence. Les salaires des actifs résidant dans la zone et travaillant à l'extérieur sont considérés comme des **salaires captés**. Les salaires des actifs travaillant dans la zone et résidant à l'extérieur sont considérés comme des **salaires évadés**. Le solde entre salaires captés et salaires évadés permet d'évaluer si la zone est ou non bénéficiaire en matière de flux salariaux avec l'extérieur.

► Pour en savoir plus

- **Bentabet M., Bigot I., De Biasi K., Fichot C., Mura B., Moisan M., Mouchit N., Silvestre É., Sueur C.**, « Les établissements publics de coopération intercommunale normands au premier janvier 2017 », *Insee Dossier Normandie* n° 5, avril 2017.
- **Brunet L., Bigot I., Boniou C., Charles A., Dardaillon B., Follin J., Le Graët A., Letournel J., Louza T., Moisan M., Mouchit N., Mura B., Poupet C.**, « La Normandie et ses territoires », *Insee Dossier Normandie* n° 11, mai 2018.
- **Horvais A-S., Louza T., Maillard M.**, « Diagnostic démographique et économique du Pays du Bocage Ornaïs », *Insee Dossier Normandie* n° 18, juin 2021.

